

## au test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques

(Baignade, canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique et voile)

### À renvoyer

par courrier à l'Aroéven  
Nantes

4 rue de la perrière 44200  
Nantes

ou scannée par mail :  
aroeven.nantes@aroeven.fr

*Cette attestation peut être  
remplacée par un brevet de  
natation de 25 mètres.*

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : .....

Titulaire du diplôme : .....

Numéro du diplôme : .....

Atteste que Melle, Mme, M. : .....

Né(e) le : .....

Demeurant : .....

**a réussi le test.**

Test réalisé à la piscine : .....

Le : .....

Fait à : ..... Le .....

Signature :

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants :

- Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)
- Diplôme d'Etat de maître nageur sauveteur (DE MNS)
- Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN)
- Brevet d'Etat des spécialités nautiques considérées

Soit par les autorités de l'Education Nationale dans le cadre scolaire.

*Ce document doit attester de la capacité du pratiquant à se déplacer dans l'eau sans présenter de signe de panique sur un parcours de 20 mètres avec passage sous une ligne d'eau, posée et non tendue. Le parcours est réalisé dans la partie d'un bassin de 20 mètres, avec passage sous une ligne d'eau d'une profondeur au moins égal à 1m80. Le départ est effectué par chute arrière volontaire d'un tapis disposé sur l'eau et en milieu naturel à partir d'un support flottant. Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité sauf pour la descente en Canyon.*